

Diplôme d'État de paysagiste

Publics cibles

Apprentissage
Formation continue
Formation initiale
VAE

Langues d'enseignement

Français

Renseignements pratiques

Durée de la formation : 3 ans
Formation : Présentiel, Temps
plein ou Alternance

Validation

Nombre d'ECTS délivrés : 180

Lieu d'enseignement

ENSP
10, rue du Maréchal-Joffre - 78000
Versailles - France

Programme

Le programme pédagogique des trois années est commun aux sites de Versailles et de Marseille.

Il comprend sept domaines d'enseignement en conformité avec la répartition minimale indiquée dans le référentiel de diplôme :

D1 : Théories et démarche du projet de paysage (91 ECTS)

D2 : Démarche artistique (17 ECTS)

D3 : Culture technique et sciences de l'environnement (31 ECTS)

D4 : Compréhension des paysages dans l'espace et dans le temps (15 ECTS)

D5 : Politiques, acteurs, économie et cadres d'action du projet de paysage (6 ECTS)

D6 : Langage et représentation (10 ECTS)

D7 : Initiation à la recherche (10 ECTS)

Le programme pédagogique combine ces sept domaines d'enseignement de manière pluridisciplinaire en quatre unités d'enseignement :

UE de type 1 : « Enseignements du projet de paysage »

UE de type 2 : « Savoirs fondamentaux »

UE de type 3 : « Outils transversaux »

UE de type 4 : « Rapport à l'exercice professionnel »

La pédagogie mise en œuvre et la carte des enseignements diffèrent légèrement entre les deux sites de Versailles et de Marseille.

Pour plus d'information

http://www.ecole-paysage.fr/site/formation_paysagiste/